



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies
et auprès des institutions spécialisées à Genève

WG UPR 16 – Cameroun
Intervention de la Belgique
Date : 1^{er} mai 2013

Monsieur le Président,

La Belgique salue les évolutions positives recensées au Cameroun durant la période sous examen, notamment la plus grande indépendance acquise par la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés, ainsi que la mise sur pied d'un programme national d'éducation aux droits de l'homme.

Toutefois, plusieurs sujets de préoccupation subsistent pour ma délégation. Les progrès en matière de **lutte contre toutes les formes de violence envers les femmes et les filles** restent trop faibles à l'égard des engagements pris par le Cameroun lors de son précédent EPU. Dans ce contexte, mon pays recommande au Cameroun de :

R1 : réviser sa législation sur la prévention et la répression du viol, avec une attention particulière sur le viol conjugal.

R2 : mettre en place des lois et une politique de santé publique visant à éradiquer la pratique des mutilations génitales féminines.

La Belgique s'inquiète également sur l'augmentation des cas de discrimination et de violence dont sont victimes les personnes **LGBT** et ceux qui les défendent.

Dans ce cadre, la Belgique recommande aux autorités camerounaises de :

R3 : prendre toutes les mesures nécessaires, notamment législatives et administratives, pour interdire et éliminer tout traitement discriminatoire fondé sur l'orientation sexuelle, à tous les stades de l'administration de la justice.

R4 : enquêter sur les violences policières qui ont eu lieu sur des personnes en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée.

R5 : garantir une protection adéquate aux défenseurs des droits de l'homme qui viennent en aide aux personnes LGBT.

Enfin, la Belgique voudrait formuler deux recommandations sur la **peine de mort**, notamment de :

R6 : instaurer un moratoire de iure sur les exécutions.

R7 : supprimer de la législation nationale toutes les dispositions relatives à la peine de mort, en particulier celles prévoyant obligatoirement cette peine pour certaines infractions.

Je vous remercie Monsieur le Président.